

UNE PUBLICATION DES ÉDITIONS DE L'AVENIR S.A.

5004 NAMUR-BOUGE, route de Hannut 38
5600 PHILIPPEVILLE, boulevard du Centenaire 1

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Philippe DELAUNOIS

ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ :
KQM sprl, représentée par Quentin GEMOETS

RÉDACTEUR EN CHEF ET ÉDITEUR RESPONSABLE :
Thierry DUPIERREUX

Route de Hannut 38 - 5004 Namur-Bouge
Tél. : 081/24 88 11 - Fax : 081/22 60 24

CHEFS D'ÉDITION :
Jean-François PACCO - Bruno MALTER
inforam@lavenir.net - www.lavenir.net

REDACTION DE NAMUR :
Tél. : 081/24 88 11 - fax : 081/22 00 87

REDACTION DE PHILIPPEVILLE :
Tél. : 071/66 23 40 - fax : 071/66 23 49

SERVICE CLIENTÈLE :
Contacts librairies : libraires@lavenir.net
Tél. 0800/14 145 - fax 0800/14 152

Abonnements : abonnes@lavenir.net
Tél. 081/23 62 00 - fax 081/23 62 01

Commandes photos : tél. 081/24 88 11
CBC 193-1234942-56

PROMOTION ET DIFFUSION :
Tél. : 081/24 88 11 - fax : 081/23 62 01

PUBLICITÉ NATIONALE :
Scripta - 02/475 37 50
info@scripta.be - www.scripta.be

PUBLICITÉ RÉGIONALE :
Françoise JACQMIN 0477/50 45 75
Caroline VAN BELLINGHEN 0478/88 21 63
France HUBERT 0479/89 90 08

PUBLICITÉ EN LIGNE :
Corelio Connect - 02/467 27 90
coreliocconnect@corelio.be
www.coreliocconnect.be

PETITES ANNONCES :
Spotter - 0800/99 008
petitesannonces@lavenir.net
www.spotter.be

NECROLOGIE :
Tél. 070/23 36 93 - Fax 070/23 36 97

Le journal est imprimé sur un papier recyclé, sans chlore, sans plomb, sans mercure. Si vous souhaitez copier un article, une photo, une illustration ou de nombreux autres éléments, les utiliser commercialement, les scanner, les saisir ou les réutiliser, nous vous recommandons de nous contacter. Copier sans autorisation est formellement interdit. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression sans autorisation est formellement interdite.

C'est décidé, je m'abonne à L'avenir

Je choisis l'édition suivante :

- Namur
- Basse-Sambre
- Entre-Sambre-et-Meuse
- Brabant wallon
- Huy-Waremme
- Luxembourg
- Le Courrier (Mouscron)
- Le Courrier de l'Escaut
- Le Jour Verviers

Le journal me sera fourni :

- chez mon libraire
- à mon domicile par La Poste

Pour une durée de :

- de 1 an pour 241 €
- de 6 mois pour 133 €
- de 3 mois pour 71 €

Et je reçois ma carte Club Préférences.

Découvrez ses avantages chaque semaine dans votre journal ou sur www.lavenir.net/clubpreferences

Nom :

Prénom :

Rue :

N° : **Boîte :**

Code postal :

Localité :

Téléphone :

GSM :

Date de naissance :

E-Mail :

Signature :

Je remvoie ce coupon :

- par courrier, sans frais de timbre. J'indique sur l'enveloppe : Code-réponse - Editions de L'avenir

- « Abonnez-vous » - DA 835-520-0 - 5004 Bouge.

- par fax : 081/23.62.01

ou je me rends sur le site www.lavenir.net/abo

Pour toute information complémentaire, je contacte le service clientèle : 081/23.62.00

Les informations recueillies sur ce document sont reprises dans le traitement automatisé des Editions de L'avenir (Conelio) et peuvent être transmises à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en vertu de la loi du 08/12/92 relative à la protection de la vie privée. Si vous ne souhaitez pas que vos coordonnées soient transmises à des tiers, cochez cette case

Date limite de souscription : 30 septembre 2011

L'INFO DU JOUR

Des enfants malades au château Cousin



«Chez nous, les familles vont pouvoir venir souffler en dehors du contexte médical. Refaire du lien, visiter, préparer des repas ensemble ou aller au restaurant, rencontrer d'autres familles...» **André Querton**



1904 : c'est l'année où le château a été construit par Émile et Charlotte Cousin, arrière-grands-parents de Charlotte Lhoist, son actuelle propriétaire.



À Rochefort, des familles éprouvées par la maladie d'un enfant vont pouvoir se ressourcer au château Cousin, tout juste rénové.

● **Laurent GUYOT**

«**M**on épouse et moi-même avons poussé du doigt le premier domino d'une formidable chaîne de solidarité.» Ces mots sont d'André Querton. Lui et son épouse Charlotte Lhoist ont acquis en 2004 le château situé sur les hauteurs rochefortoises, juste à côté des ruines du château comtal.

Avec en tête une idée bien précise : en faire un lieu de villégiature permettant à des enfants atteints de pathologie lourde de venir souffler un peu à la campagne en compagnie de leur famille.

Six ans ont été nécessaires aux propriétaires pour que ce beau projet humaniste puisse aboutir : démarches administratives, travaux, création d'un réseau de référents... Mais cette fois, ça y est. Le château Cousin est prêt à accueillir ses premières familles.

Bed and breakfast

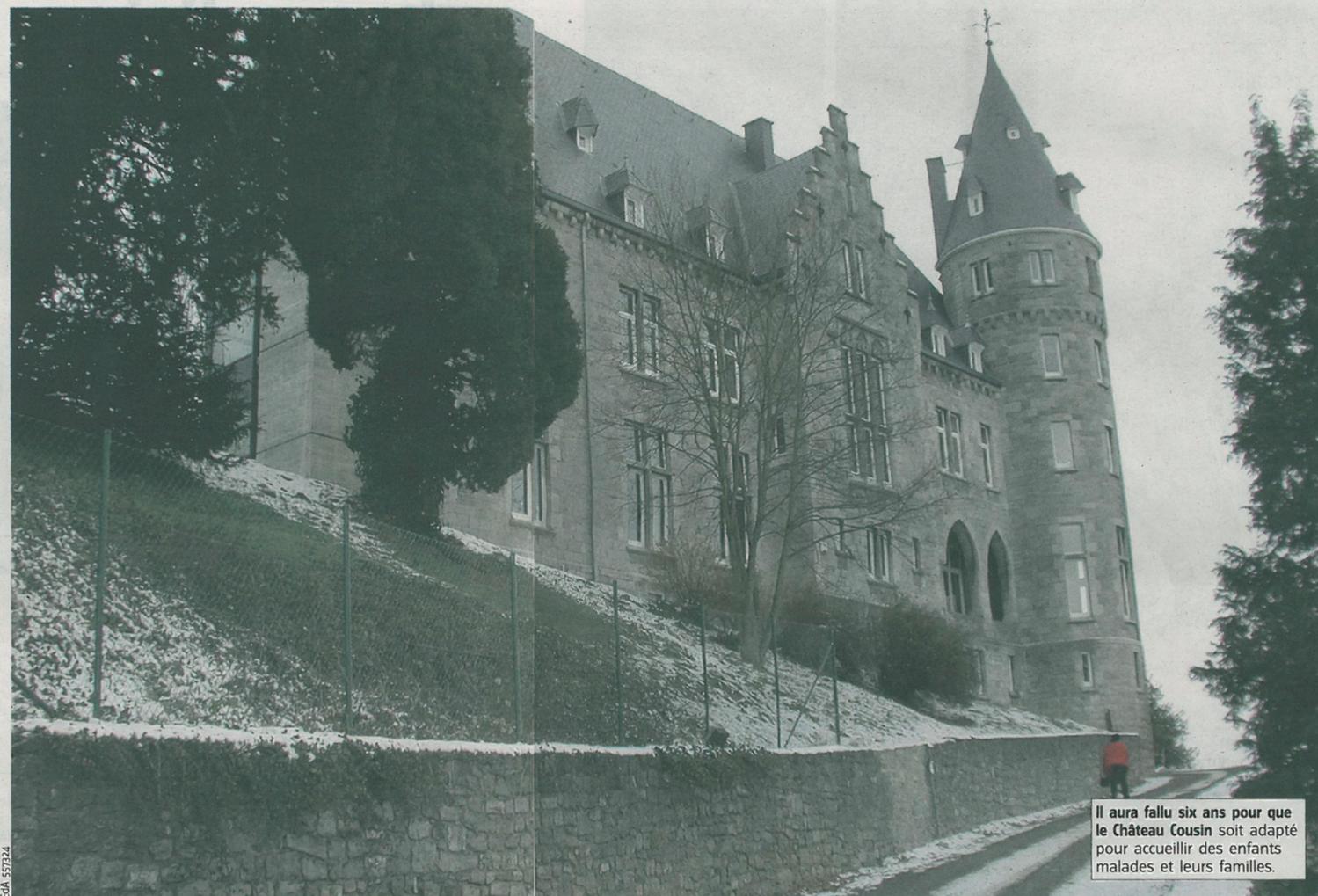
Le château a été rénové de manière à permettre l'hébergement concomitant de trois à cinq familles. Plusieurs unités indépendantes regroupent de deux à quatre chambres et des salles de bain privatives. Le second étage est quant à lui équipé en vue d'héberger des groupes d'enfants et leurs accompagnateurs. Les pièces d'usage commun comportent un grand salon, un salon TV, une chambre à jeux, deux salles à manger et deux cuisines. La formule proposée est celle du bed and breakfast. Quant au reste, à savoir tant repas qu'activités, les familles sont invitées à se prendre en charge, mais la gestionnaire du château fournira bien entendu une kyrielle d'informations qui permettra aux familles de passer là un court séjour (maximum six jours) inoubliable. Selon quels tarifs ? André Querton explique : «*Notre projet repose sur des capitaux privés et du bénévolat. Mais nous partons du principe que les familles doivent payer, c'est une question de dignité humaine. Celles qui ont les moyens s'acquitteront du prix plein. Un prix qui sera loin d'être prohibitif. Tandis que pour les autres, nous les orienterons vers une ASBL qui leur versera la somme nécessaire.*»

Principes d'admission

Comment les familles hôtes

De trois à cinq familles d'enfants malades pourront être accueillies au Château Cousin.

seront-elles aiguillées vers le château Cousin ? Charlotte et André Querton connaissent bien le milieu hospitalier et y ont peu à peu tissé un cercle de référents (médecins, infirmières...) qui proposeront aux familles entrant dans le profil l'option du séjour à Rochefort. Quel est ce profil ? Simple-ment connaître le malheur d'avoir un enfant ou un ado (maximum 18 ans) souffrant d'une pathologie lourde ou chronique (exemples : oncologie, neurologie, pédopsychiatrie...). Cet enfant viendra au château accompagné de maximum trois adultes et le cas échéant de ses frères et sœurs. L'ASBL Château Cousin leur fournira le gîte et le petit-déjeuner, ainsi qu'une multitude de propositions de loisirs. L'encadrement médical restera quant à lui de la responsabilité des adultes accompagnant. Ceci dit, la gestionnaire du château activera bien entendu le «réseau médical local» en cas d'urgence. ■



Il aura fallu six ans pour que le Château Cousin soit adapté pour accueillir des enfants malades et leurs familles.

INTERVIEW ● André QUERTON

Aider les familles épuisées

D'où vous vient cette volonté de soutien aux enfants malades ?

Mon épouse et moi-même œuvrons depuis une dizaine d'années au sein du service d'oncologie pédiatrique de la clinique Saint-Luc à Bruxelles, à titre bénévole. Par exemple, j'ai ouvert sur place une bibliothèque pour les enfants hospitalisés pour une longue durée. Souvent, je vais leur faire la lecture. Là, nous voyons des enfants qui souffrent. Et leur famille aussi souffre. Car en cas de maladie de longue durée, peu à peu, l'entourage s'essouffle et laisse les parents seuls devant les difficultés. Et finalement les parents s'épuisent, ce qu'on peut com-

prendre.

En quoi le château Cousin peut-il les aider ?

Chez nous, les familles vont pouvoir venir souffler en dehors du contexte médical. Refaire du lien entre les personnes, visiter, préparer des repas ensemble ou aller manger au restaurant, rencontrer d'autres familles... Ce sera une parenthèse vivifiante dans un quotidien difficile. Je pense que ce genre de séjour peut participer au processus de guérison.

Quelle sera l'atmosphère de rigueur au château Cousin ?

Nous voulons que les familles se sentent chez elles.

Ici, pas d'ambiance hôtel mais simplement celle d'une maison de familles. Nous comptons aussi beaucoup sur du soutien bénévole faire battre le cœur du château Cousin.

Alors, je lance un appel : si vous avez une compétence ou un talent quelconque que vous souhaiteriez faire partager à des familles, alors faites-le nous savoir, vous êtes les bienvenus. Cela nous permettrait d'achalander un beau panel de possibilités d'animation : apiculture, balades nature, démonstrations d'informatique ■ ... **I. G.**

Château Cousin, rue Jacquet 86 à Rochefort, 0475/848 222, www.chateau cousin.be



Les occupants du Château Cousin auront une vue imprenable sur la cité des Roches.

MAISON DE FAMILLE(S)

Retour aux sources

Le château a été construit en 1904 par Émile et Charlotte Cousin, arrière-grands-parents de Charlotte Lhoist. «*Je suis très heureuse de rendre vie à cette grande demeure familiale, commente cette dernière. Lui donner un avenir est une grande joie pour ma famille et pour moi. Je me réjouis de transformer cette maison de famille en maison de familles. Que celles-ci y trouvent la joie et la paix.*»

Un bon bol d'air

Un des principaux bienfaits que prodiguera un séjour sur place aux familles hôtes, c'est le contact avec la nature. Le château Cousin se situe dans un parc de deux hectares doté d'aires de jeux et de repos. Et les résidents pourront en outre profiter de tout ce que la commune de Rochefort peut fournir en matière de tourisme vert.

Structure financière

Bénévoles bienvenus

Ce projet entend se fonder dans une communauté de bonnes volontés au niveau de la commune de Rochefort et de la région alentour. L'ASBL gestionnaire vise une coopération efficace avec les milieux médicaux et paramédicaux, avec toutes les associations bénévoles ainsi que, plus généralement, avec toutes les bonnes volontés provenant des milieux les plus divers.

La SA Les Deux Châteaux est propriétaire du château. Elle le met à disposition de l'ASBL Château Cousin qui est chargée de la gestion du projet d'accueil. En dernier ressort, Charlotte et André Querton assumeront tous les frais de fonctionnement de cette ASBL. La question de la recherche de fonds privés extérieurs ou de subsideation publique éventuelle ne se posera qu'au bout d'une période de 5 ans quand la viabilité du projet aura été démontrée.



Une ancienne maison de famille devenue «maison de familles», une belle reconversion...